

GRILLE DES MESURES D'AVERTISSEMENT ET DE SANCTIONS

Type de problème	Manifestations principales	Mesures d'avertissement
<p>Non respect d'autrui</p> <p>Refus des règles de vie en collectivité</p>	<p><u>Envers ses camarades</u>, insultes, moqueries, menaces, bagarres</p> <p><u>Envers le personnel</u>, langage grossier, remarques déplacées ou agressives.</p> <p>Comportement bruyant Refus d'obéissance Agressivité caractéristique</p>	<p>1. rappel des règles de bonne conduite.</p> <p>2. l'enfant n'en tient pas compte, le personnel remplit une fiche d'événements indésirables, adjoint aux affaires scolaires prévenu, l'enfant est placé seul à une table. Les parents sont prévenus par cette fiche qu'ils doivent renvoyer signée à la cantine.</p> <p>3. dans la semaine, l'adjoint verra l'enfant et le personnel concerné dans le but de résoudre définitivement le conflit.</p>
<p>Non respect de la nourriture et du matériel</p>	<p>Jet, gaspillage de nourriture</p> <p>Salit volontairement table, sol...</p>	<p>Actes civiques, l'enfant reste débarrasser, nettoyer la table.</p> <p>Fiche d'événements indésirables remplie.</p> <p>Adjoint et parents prévenus</p>
<p>Le comportement inadapté de l'enfant persiste</p>	<p>Au bout de 3 fiches d'événements indésirables, l'enfant et les parents seront convoqués par Mr le Maire et l'adjointe aux affaires scolaires pour définir les sanctions. celles-ci pourront aller d'un simple avertissement à une exclusion temporaire ou définitive de la cantine.</p>	